Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 035-213502594-20260622-DELIB702026-DE

COMMUNE DE SAINT-BROLADRE
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2026

L'an Deux mille vingt-six, le vingt-deux du mois de juin, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, rue de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-François GOBICHON, Maire de SAINT-BROLADRE.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-François GOBICHON, Maire, M. Gwendal LECOINTRE AUGAGNEUR, Mme Françoise MOUCHEL, M. Dominique FOURRIER, Mme Chantal JOLY, adjoints, Mme Dominique-Anne MASLO, Mme Ségolène SAVARY, M. Jean-Louis NICOLLE, Mme Maëva FOUGERES BLIE, Mme Carole DIEUMEGARD, Mme Guylène LAMBERT, M. Keven JUETTE, M. Louis LOUET conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Mme Ségolène SAVARY
Date d'envoi de la convocation : 12 juin 2026
Absents : M. Antoine MAURET, M. Antoine DESBLES
Nombre de membres en exercice : 15 **Présents : 13** **Votants : 13** Quorum réuni

DELIBERATION 70/2026 – 1.1 TRAVAUX DE VOIRIE – DEVIS POUR LA REFECTION DU REVETEMENT, DES ACCOTEMENTS ET LE CURAGE DES FOSSES

Monsieur FOURRIER :
- propose de réaliser la réfection du revêtement de certaines voies.
- propose de curer les fossés et de gratter les accotements dans le marais.
- présente les voies concernées.
- présente les devis de l'entreprise POTIN de Baguer-Pican et le devis de l'entreprise JAN de Cherrueix.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de réaliser les travaux de revêtements de voies communales,
- **DECIDE** de réaliser le curage des fossés et des accotements (retrait des matières accumulées), sous réserve de la participation des exploitants agricoles pour évacuer la terre et matériaux retirés des accotements.

- **APPROUVE** les devis de l'entreprise POTIN de Baguer-Pican, comme suit.
  - Réfection du chemin du clos palot : 10 970 € HT soit 13 164 € TTC

Commune de Saint-Broladre
Mairie rue de la mairie 35120 SAINT-BROLADRE
02.99.80.25.69 / mairie@saint-broladre.bzh

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 035-213502594-20260622-DELIB702026-DE

Chemin du clos palot (VC n°22)



- **APPROUVE** le devis de l'entreprise JAN de Cherrueix, comme suit :
  Travaux de curage de fossés et accotement avec une pelle à chenilles (5 jours) : 2 800 € HT soit 3 360 € TTC,

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer ces devis.

(Vote : Pour : 13 – Contre : 0 – Abstention : 0)

Certifiée exécutoire la délibération,
Après notification ou publication le 29 juin 2026
et transmission en Préfecture, le 29 juin 2026
Affaire inscrite à l'ordre du jour.

Fait et délibéré à Saint-Broladre, le 22 juin 2026

La Secrétaire de Séance
Ségolène SAVARY

Le Maire
Jean-François GOBICHON

MAIRIE DE SAINT-BROLADRE * ILLE-ET-VILAINE *

Commune de Saint-Broladre
Mairie rue de la mairie 35120 SAINT-BROLADRE
02.99.80.25.69 / mairie@saint-broladre.bzh